

**MD****SBIM2130 Ethique du développement du médicament**

[15h] 1 crédits

Enseignant(s): Paul Tulkens
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

Le médicament représente un outil essentiel au maintien et au recouvrement de la santé. Il est cependant essentiel de comprendre que le médicament ne peut être obtenu et produit qu'au terme d'une activité intellectuelle et matérielle qui exige des moyens financiers. Notre société par ailleurs requiert des producteurs de médicaments des garanties de sécurité telles que seuls des groupes industriels importants peuvent les apporter. Dans un mode d'économie libérale, ces groupes sont guidés par la notion de profit, même si leur activité est souvent noble (et peut, par exemple, se comparer à celle du médecin, de l'artiste, du religieux qui mettent leur savoir et leurs capacités au service de la société mais attendent d'elle d'en être d'une façon ou d'une autre rémunérés de façon adéquate). Par ailleurs, la dimension humaine de l'activité pharmaceutique implique des devoirs particuliers. Sur cette base, un enseignement de l'éthique du développement du médicament pourrait s'envisager sous la forme d'une série de séminaires (faisant éventuellement appel à des intervenant externes à l'UCL), cours interactifs abordant les domaines suivants.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours ne pourra aborder en 15 heures, l'ensemble des aspects éthiques du développement du médicament. Son contenu sera basé sur le choix d'un certain nombre de points (pouvant varier d'une année à l'autre) pris comme paradigmes, qui seront développés afin de favoriser la réflexion personnelle de l'étudiant. Exemples d'aspects pouvant être abordés : A. Aspects éthiques de la stratégie industrielle et commerciale du médicament (définition d'une orientation de recherche en fonction du besoin thérapeutique, de la faisabilité raisonnable, du marché potentiel... , brevetabilité du matériel vivant; définition des indications et des conditions d'usage d'une molécule nouvelle, choix des populations et des pathologie visées,...) C. Ethique de la recherche (secret industriel, diffusion (ou de la non-diffusion) des connaissances fondamentales et/ou appliquées, conflits d'intérêts, expérimentation animale et sa réglementation,...) D. Ethique des essais cliniques (Phases I-IV) déontologie, convention d'Helsinki, devoirs d'information, de consentement,...) E. Coûts des médicaments

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Discussion d'un cas d'école //

Autres crédits de l'activité dans les programmes

SBIC21	Première licence en sciences biomédicales (sciences biomédicales cliniques)	Obligatoire
---------------	---	-------------